

BULLETIN BEDOUIN

Mai - Juin
2010

47

DEVELOPPEMENT ET URBANISATION

Le développement de l'habitat, de bâtiments professionnels et d'infrastructure qui impactent de plus en plus l'espace naturel aussi bien en terme de surface que visuellement entraîne, même pour une commune comme la nôtre, l'obligation de se munir de garde fou !

C'est d'ailleurs le rôle de la révision du POS en PLU, de l'application du nouveau protocole pour les zones NC, ou encore l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur le territoire du Simoly. L'objectif de ces documents d'urbanisme est de mettre en place une réglementation ferme et équitable afin de trouver un équilibre entre l'urbanisation et la préservation de l'espace naturel de qualité et agricole.

PLU

Après avoir rendu public le diagnostic communal, le bureau d'étude nous a remis le PADD (Plan d'Aménagement pour un Développement Durable) qui sera validé au prochain conseil. Le travail suivant consistera à préciser l'affectation et l'usage des sols en délimitant des zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou des zones naturelles et forestières. Une fois cette révision terminée, le PLU sera remis à l'enquête publique, mais vous pouvez d'ores et déjà vous associer au processus de concertation en vous rendant aux réunions publiques ou en consultant le dossier accompagné d'un cahier de remarques.

Constructions en zone NC

Les zones agricoles sont par nature inconstructibles sauf par dérogation en cas de « constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ». Face à ce constat, l'Etat, le Conseil Général, l'Association des Maires et la Chambre d'Agriculture ont mis en place un protocole afin d'avoir une grille de lecture commune des différentes demandes de permis de construire. Si vous êtes agriculteurs et que vous envisagez une construction, alors n'hésitez pas à prendre contact, en amont, avec la Mairie.

SCOT

Avant toute chose, le SCOT est un document rédigé par les élus du territoire et par lequel ils décident les grandes orientations de ce territoire. Pour les Monts du Lyonnais, c'est un moyen de mettre en œuvre les grands principes de développement avec lesquels les PLU doivent être compatibles mais qui laissent une certaine liberté aux communes. Par exemple, l'utilisation du sol parcelles par parcelles reste de compétence communale.

Depuis le 16 juin, un syndicat mixte a été mis en place pour porter l'élaboration de ce SCOT. Régis Chambe (maire de Saint Martin en Haut) a été élu président secondé par Norbert Dupeyron (maire de Chevière) ainsi que Michel Guillardme (maire de Sainte Foy L'Argentière) élus vice-présidents. Ce syndicat sera un lieu où les communes mettront en cohérence et coordonneront les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et enfin des implantations commerciales.

Suite à ces explications sur notre volonté d'avancer ensemble, je vous souhaite un bon été.

Michel RAMPON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 MARS 2010

Début de séance : 20 heures

Excusés : Céline COURBIERE, Georges DESORT, Jocelyn SIMON

🔗 Activité de la bibliothèque municipale :

En début de conseil, Catherine BADOR et Chantal DIVINIA, responsables de la bibliothèque, nous présentent le rapport d'activité 2009.

La bibliothèque de Longessaigne créée en 1989, fonctionne grâce à une équipe de bénévoles motivée.

Elle est ouverte au public le mardi de 10h30 à 11h30, le jeudi de 16h30 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 11h30. De plus, une après-midi par mois est réservée pour les scolaires.

Sur 2009, il y a eu 185 emprunteurs de livres. La bibliothèque demande une inscription modique à l'année (2€/ adulte et 1€/ enfant).

C'est la médiathèque départementale de Bron qui prête les livres, mais la bibliothèque de Longessaigne possède aussi un fonds propre.

Elle est financée par le budget communal.

En cours d'année 2009, elle a participé à la foire (exposition et vente de livres) et a réalisé une balade contée à l'occasion de son vingtième anniversaire.

🔗 Délibération subventions Ecole :

➤ **Ecole** : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la nouvelle convention établie entre l'association OGEC, représentée par Béatrice RAYNARD et la commune de Longessaigne.

Cette convention a pour but de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école Sainte Blandine par la commune de Longessaigne; ce financement constitue le forfait communal.

Après un débat constructif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, une participation de 416 € par élève. A la rentrée scolaire 2009-2010, il y avait 71 élèves inscrits.

➤ **Cantine scolaire** : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de participation au titre de la restauration scolaire pour l'année 2010, présentée par l'association OGEC.

Compte tenu des résultats de l'année écoulée et malgré une augmentation du prix du repas à compter du 1er janvier 2010, cette participation s'élèvera à 1814 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser cette subvention.

Pour l'année 2008-2009, le nombre de repas servis atteint, en moyenne, 33 repas par jour.

🔗 Délibération subvention Ecole de musique Chazelloise :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de participation pour l'année 2010, présentée par l'Ecole de musique Chazelloise « Point d'orgue » pour la formation musicale d'un élève domicilié sur la commune.

Etant donné que la formation à cet instrument n'est pas dispensée par l'Ecole de musique cantonale, le Conseil Municipal accepte le versement d'une participation annuelle de 18 €.

🔗 Délibération pour fixation du loyer du logement communal, rue de la Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rénovation du logement situé rue de la Mairie est terminée et qu'il est donc disponible à la location.

Il demande au Conseil Municipal de déterminer le loyer de ce logement et sollicite l'autorisation de signer le bail avec le locataire.

Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer à 300 € par mois à compter du 15 mars 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

🔗 Logiciel de gestion communale :

Monsieur le Maire et Bruno GOUJET présentent différents devis de logiciels informatique pour la gestion communale (finances, état civil, payes, élections) et demandent l'avis de l'ensemble du Conseil sur ces possibilités de changement de prestataire.

Après réflexion, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire et ses adjoints, en partenariat avec la secrétaire de Mairie, à conclure cette affaire dans le courant de l'année 2010.

🔗 Finances :

Après plusieurs rencontres de la commission finances, Bruno GOUJET présente le travail réalisé et soumet à débat un certain nombre d'orientations budgétaires pour 2010. Parallèlement, il fait part des résultats provisoires 2009, comparativement aux deux années précédentes.

🔗 Questions diverses :

Le défibrillateur est arrivé, il sera installé sur la « Maison des Associations ».

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2010

Début de séance : 20 heures

Excusés : Daniel NOTIN et Marc VITTORI.

🔗 Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2009:

Bruno GOUJET présente le compte administratif du budget principal et des budgets annexes. Il énumère les principales réalisations de l'année.

Les résultats comptables cumulés pour l'année 2009 sont les suivants :

- Budget principal :

En section de fonctionnement, excédent de 254 132,78 €

En section d'investissement, excédent de 65 1258,25 €

- Budget annexe d'assainissement :

En section de fonctionnement, excédent de 10 690,56 €

En section d'investissement, excédent de 6 768,27 €

- Budget annexe du lotissement :

En section de fonctionnement, excédent de 0 €

En section d'investissement, excédent de 0 €

Bruno GOUJET rappelle que la totalité des terrains du lotissement ont été vendus et que l'excédent constaté au 31 décembre 2008 soit 38 221,32 € a été réintégré dans le budget principal de la commune en 2009 (section investissement).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs communaux ainsi que les comptes de gestion établis par Monsieur le receveur municipal.

↳ Discussion sur les orientations budgétaires 2010 :

Bruno GOUJET présente les dernières modifications faites par la commission finances.

Il donne le montant des dépenses et recettes de fonctionnement, puis énumère les différentes opérations d'investissement programmées pour cette année et les financements prévus

↳ Vote des 3 taxes locales pour 2010 :

Le Conseil Municipal décide de suivre les préconisations émises par la commission finances. Après un vote et à l'unanimité, il décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2010. A savoir :

Taxe d'Habitation :	16,82
Taxe Foncier Bâti :	18,51
Taxe Foncier Non Bâti :	44,14

↳ Délibération approbation de la révision simplifiée du PLU :

Monsieur le maire explique au conseil municipal, que l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 février au 19 mars 2010 n'a donnée lieu à aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve donc la modification simplifiée du POS qui portait sur les points suivants :

- la correction du règlement de la zone NC8 afin qu'il soit conforme à celui d'avant la modification initiale.
- deux autres adaptations du règlement apparaîtront par ailleurs dans le règlement de la zone NC pour correspondre aux nouvelles dispositions réglementaires.

↳ Délibération adhésion au Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale des Monts du lyonnais

Monsieur le Maire expose que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes, les organisations fondamentales du territoire et de l'évolution des zones urbaines afin de préserver un équilibre entre les zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

C'est pourquoi, les élus des Monts du Lyonnais (hormis la commune de Chazelles sur Lyon) ont souhaité se doter d'un SCOT.

L'arrêté de périmètre étant effectif, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais en date du 18 février 2010, approuvant la création d'un syndicat mixte pour la mise en œuvre d'un SCOT, et invite son conseil à se prononcer sur cette initiative communautaire.

Le Conseil Municipal :

- approuve le périmètre et le projet de statuts du syndicat mixte qui sera chargé de l'élaboration et du suivi du "Schéma de Cohérence Territoriale Monts du Lyonnais".
- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais à ce syndicat mixte.

↳ Délibération autorisation de dépôt + signature permis de construire bâtiment Civier :

Report à une date ultérieure.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2010

Début de séance : 19 heures 30

Excusés : Michel PONCET. Jocelyn SIMON. Georges DESORT.

Intervention de Thierry Manceau et de Alain Torre :

Thierry Manceau et Alain Torre sont intervenus en début de Conseil pour présenter un projet d'association coopérative en vue d'installer et de gérer du photovoltaïque sur le territoire des Monts du Lyonnais en utilisant des toitures de bâtiments publics.

Approbation des budgets communaux 2010 :

Bruno GOUJET présente au Conseil le travail réalisé par la commission finances. Il donne le montant des dépenses et recettes de fonctionnement, puis énumère les différentes opérations d'investissement programmées pour cette année ainsi que les subventions et recettes attendues.

Puis, il présente le budget annexe d'assainissement pour 2010.

Après avoir entendu lecture des différents budgets communaux présentés par Bruno GOUJET :

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal 2010 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 576 908,31 € et en recettes et dépenses d'investissement de 1 188 863,68 €.

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe d'assainissement 2010 pour un montant en recettes et dépenses d'exploitation de 16 890,56 € et en recettes et dépenses d'investissement de 16 559,24 €.

Subvention budget principal au budget CCAS :

Bruno GOUJET demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention au budget annexe du CCAS afin de l'équilibrer. En effet, la seule ressource de ce budget résulte dans une participation sur la vente et le renouvellement de concessions funéraires. Or, il n'y a pas de renouvellement pour cette année.

Le Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention d'un montant de 1000 € au budget CCAS.

Délibération remboursement assurance :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 5 septembre 2009 des dégradations ont été constaté à l'aire de jeux communale. Une plainte a été déposée en gendarmerie et un dossier d'indemnisation transmis à la compagnie d'assurances GROUPAMA.

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation de la Compagnie GROUPAMA d'un montant de 609,96 € T.T.C.

Choix d'un architecte pour les toilettes publiques :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour choisir un architecte concernant l'aménagement des toilettes publiques.

Le Conseil Municipal retient l'offre de Mr Rafi BEDROSSIAN (la mieux disante) pour effectuer cette mission de base pour un coût de 3000 € HT.

Questions diverses :

Frédéric Mure rappelle que le thème retenu pour la foire 2010 est « La Bretagne ». Il explique au Conseil l'organisation et le programme de la journée.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MAI 2010

Début de séance : 19 heures 30

Excusés : Stéphane RIMAUD. Daniel NOTIN.

☞ Intervention de Paul COURT pour la présentation de son projet :

Paul COURT (candidat retenu par l'association « La Ruche de l'Ecologie »), accompagné d'Aurore DUMOUREY, exposent leurs parcours professionnels ainsi que leur projet commun de fabrication de pain biologique, sur la commune de Longessaïgne.

Ils insistent sur le fait de créer un fournil et non une boulangerie.

Il y aura un espace de production et une petite surface de vente. Il souhaite également que ce local soit un lieu d'échanges où les gens pourront donc venir le voir travailler, éventuellement faire du pain avec lui.

☞ Bâtiment Civier : délibérations pour demandes de subvention :

Monsieur le Maire explique le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation du local commercial en vue de la fabrication de pain biologique. Différentes subventions seront demandées, notamment au Conseil Général, à la Région et au FISAC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains projets d'équipement des communes peuvent aussi être soutenus financièrement par le biais de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal décide de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différentes institutions.

☞ Bâtiment Civier : fixation du loyer :

Afin de constituer les dossiers de demandes de subvention, il est nécessaire de signer une promesse de bail et donc de mentionner un montant de loyer.

Suite à une rencontre avec Paul COURT, il est proposé de mettre en place un loyer progressif jusqu'à la fin de la 3^{ème} année à savoir :

- 520 €/mois la première année - 560 €/mois la troisième année
- 540 €/mois la deuxième année - 580 €/mois à partir de la quatrième année

Le Conseil Municipal accepte à la majorité ce loyer et précise qu'il sera révisable dans les conditions prescrites par la législation en vigueur ; en conséquence, il sera susceptible de varier proportionnellement à l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

☞ Présentation du travail réalisé par l'association « Les Généalogistes de la Vallée du Gier » :

Bruno GOUJET explique au Conseil Municipal que l'association « Les Généalogistes de la Vallée du Gier » avait proposé de réaliser la numérisation de l'ensemble des registres paroissiaux et d'état civil de la commune.

Cette association est déjà intervenue dans de nombreuses communes. Les registres sont numérisés (à l'aide d'appareils photo-numériques) et ensuite gravés sur CD-ROM. Le résultat de ce travail a été remis gratuitement à la disposition de la commune, propriétaire de l'archive, qui peut le proposer à la consultation des chercheurs en lieu et place des registres originaux (qui seront ainsi préservés des dégradations).

Constatant l'importance du travail réalisé, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 100 € à cette association.

🔗 Fixation du loyer pour le salon de coiffure :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme DIVINIA Elisabeth a cessé son activité le 30 avril 2010. Le local qu'elle occupait est donc vacant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BRULIARD souhaite installer son activité de coiffure sur notre commune et postule pour reprendre ce local.

Le Conseil Municipal accepte de louer le local communal de la cure à Mme BRULIARD Christelle.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

Il fixe le loyer du local communal (charges comprises) à 60 € par mois + 12 € par jour travaillé et ce à compter du 1^{er} juin 2010.

🔗 Fixation du prix de rétrocession d'une parcelle de terrain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr SEVE Jean-Claude concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située au lieu-dit « Le Bourg » issue des parcelles AC n° 552 et n° 554.

Il rappelle au Conseil Municipal que lorsque la commune a acheté ces parcelles à l'indivision DUPEUBLE, il avait été convenu, selon les souhaits de la famille, d'en rétrocéder une partie à Mr SEVE Jean-Claude.

Le Conseil Municipal accepte de vendre cette parcelle de 266 m² et fixe le prix de vente à 18 € le m² (estimatif réalisé par le service des Domaines). Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire et précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

🔗 Projet d'installation de panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de Thierry MANCEAU et Alain TORRE lors du précédent Conseil Municipal concernant un projet d'association coopérative en vue d'installer et de gérer du photovoltaïque sur le territoire des Monts du Lyonnais. Après un débat sur le bien fondé de ce projet tel qui nous a été présenté, le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour la pose de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments communaux.

🔗 Questions diverses :

* Foire Ste Blandine : Frédéric MURE fait part des premières impressions sur le déroulement de la foire. La commission va se réunir prochainement afin de faire le bilan de cette journée.

* Toilettes publiques : Présentation du nouveau projet réalisé par Mr BEDROSSIAN d'après les observations faites par le Conseil. Satisfaction de l'ensemble des élus.

* Les Fouineurs Bédouins : Céline COURBIERE rappelle que l'association « Les Fouineurs Bédouins » et le Musée du Patrimoine des Monts du Lyonnais de Villechenève présenteront le DVD réalisé, sur la ligne de chemin de fer l'Arbresle – Panissières, le samedi 29 mai. Ce même jour aura lieu l'inauguration des croix de chemin nouvellement restaurées. L'ensemble du Conseil Municipal décide de prendre en charge le cocktail de cette journée en reconnaissance du travail effectué par Les Fouineurs Bédouins.

* Cyclo canton : Les jeunes cyclistes du canton seront de passage sur notre commune (Place de l'Eglise), le dimanche 13 juin à 14h

* La Communauté de Communes va proposer des animations estivales les mardis et jeudis soirs, durant les mois de juillet et août.

COMPTE ADMINISTRATIF
-Budget Principal-
TABLEAU COMPARATIF 2007 - 2008 - 2009

RECETTES	2007	2008	2009	DEPENSES	2007	2008	2009
<u>Chap.13</u> Atténuation de charges	9 799,00	11 231,42	12 443,80	<u>Chap.11</u> Charges à caractère général	85 369,34	81 716,48	100 090,26
<u>Chap.42</u> Travaux en régie (investissements)	3 221,30	0,00	0,00	<u>Chap.12</u> Charges de personnel	98 534,85	104 407,06	107 682,91
<u>Chap.70</u> Produits des services...	6 787,08	5 216,75	8 178,08	<u>Chap.65</u> Autres charges de gestion courante	72 728,87	70 106,24	93 923,70
<u>Chap.73</u> Impôts et taxes	139 355,00	148 532,91	155 834,79	<u>Chap.66</u> Charges financières	9 499,66	7 067,80	6 263,51
<u>Chap.74</u> Dotations, Subventions, Participations	196 416,92	193 803,17	218 788,76	<u>Chap.67</u> Charges exceptionnelles	0,00	6 075,10	1 683,85
<u>Chap.75</u> Autres produits -dont loyers- (dont excédent /budget loiissement : 38221.32)	10 070,03	11 328,88	49 875,88				
<u>Chap.77</u> Produits exceptionnels	6 673,94	14 465,13	6 599,90				
				EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (a)	106 190,55	115 205,58	142 076,98
TOTAUX	372 323,27	384 578,26	451 721,21		372 323,27	384 578,26	451 721,21

(a) Après remboursement annuel du capital des emprunts, on obtient la **capacité d'autofinancement nette** (utilisable pour financer les opérations d'investissements),

qui s'établit à :

pour 2007 : 68 259 €

pour 2008 : 85 372 €

pour 2009 : 124 096 €

COMMÉMORATIONS



COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962 :

Dimanche 21 mars 2010, la FNACA a célébré l'anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie en présence des anciens combattants et de la municipalité. Une lecture a été donnée de l'ordre du jour du général Ailleret du 19 mars 1962 ainsi que le message national de la FNACA.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 :

En ce 8 mai 2010, la France célèbre le soixante-cinquième anniversaire de la Victoire de 1945 qui mettait un terme à plus de cinq années de guerre. A cette occasion, le message d'Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants a été lu par le maire de la commune.

CEREMONIE DU 15 MAI AUX AUBERGES :

Le samedi 15 mai 2010 a eu lieu au monument des Auberges une cérémonie pour le 65^e anniversaire de la victoire de 1945 organisée par le Souvenir Française en présence de plusieurs élus du canton. Un discours rappela le souvenir des 8 morts pour la France anciens du 152^e RI dont le nom est inscrit sur le monument.

CEREMONIE DU 13 JUIN 2010 :

Le dimanche 13 juin 2010, un recueillement a eu lieu au monument des Auberges pour célébrer le souvenir de l'arrestation de Jean Moulin et des patriotes morts au combat ou fusillés. Cette cérémonie est organisée chaque année, depuis 42 ans par l'association « Journée de la Résistance » avec le concours des anciens combattants et de la municipalité.

Nous remercions particulièrement les musiciens de l'Eveil qui viennent assurer les sonneries, donnant ainsi un éclat particulier à toutes ces manifestations.

Vogue à Longessaigne le 24, 25 et 26 juillet 2010

Retraite au flambeau samedi soir à 21 heures

Bal des jeunes gratuit samedi et dimanche soir

Assiette anglaise et bal musette le lundi soir



Comme d'habitude les manèges n'attendent que vous !!

« Les 18 ans »

AVIS A LA POPULATION BEDOUINE !



Les 19 ans organisent une course de mobylettes qui se déroulera
le dimanche 25 juillet 2010 à 13 heures à l'occasion de la vogue.

Nous comptons sur vous pour remettre en état de marche les brêlons de grand-père ou encore ceux qui dorment au fond de vos garages.

Ne seront pas acceptés tout les cyclomoteurs à boîte à vitesse ainsi que les scooters.

De plus, chaque participant doit être impérativement assuré au moins pour cette journée. Un contrôle des véhicules et des assurances sera organisé sur le lieu de la course, qui sera communiqué ultérieurement.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 17 juillet.

Pour plus d'informations et inscriptions :

06 37 80 58 74 Laura POYET

06 50 51 21 64 Hortense RAMPON

CONCOURS DE BOULE DE LA VOGUE

Samedi 24 Juillet 2010 Mixte en triplettes

Lundi 26 Juillet 2010 Quadrettes

Fête des classes

Le changement de décade se déroulera le samedi 18 septembre 2010.

La journée se déroulera de la manière suivante :

- 9h00 : remise des cocardes et photos pour tous les conscrits
- 10h30 : messe
- 11h30 : dépôt de gerbe au monument aux morts, défilé avec la clique de Longessaigne, accompagnée de celle de Saint Clément ainsi que des majorettes de Virigneux.

Ensuite, les conscrits(es) se rendront à la Salle Polyvalente où le repas leur sera servi. Et enfin, pour clôturer cette journée un lunch est prévu le soir pour les conscrits(es) ainsi que pour leur invité(s).

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous invitons les conscrits(es) qui souhaitent participer à cette journée de s'inscrire avant le 15 août.

Le prix de la journée est fixée à 50 € (comprenant : cocarde, repas de midi et repas du soir). Pour les personnes désirant participer seulement au défilé, il sera demandé la somme de 10 €, le repas de midi (avec le défilé) est à 38 € et le repas du soir est à 14 €. Pour les 10 ans, le prix a été fixé à 18 € pour le défilé et le repas de midi.

Les Classes en 0.



CHANGEMENT AU SALON DE COIFFURE



Après plusieurs années d'activité (depuis le 14 décembre 2004), Elisabeth DIVINIA, sous l'enseigne « *Divin'Styl* », a décidé d'interrompre ses activités de coiffure, sur notre commune et, nous pouvons la remercier pour tous les services rendus durant cette période.

Depuis le 8 juin 2010, cette activité de coiffure a pu renaître, dans les mêmes locaux communaux, grâce à la candidature de Christelle BRULIARD, sous l'enseigne « **BC Coiffure** », qui vous accueille, dans un premier temps, les Mardi et Mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Réservez lui un bon accueil, en lui rendant visite et contactez la pour fixer vos rendez-vous au

☎ 06-26-43-55-48

« Je suis arrivée à Longessaigne, depuis un peu moins d'un an. Originnaire de Saône et Loire, j'exerçais mon métier de coiffeuse dans un salon que j'avais créé dans un village en milieu rural. J'ai appris la cessation d'activité du salon de coiffure de Longessaigne et j'ai tout naturellement proposé ma candidature à la reprise de ce service de proximité.

En accord et avec le soutien de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal, j'ai pu reprendre cette activité dès le début de ce mois de juin.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos demandes. Une adaptation des horaires et jours d'ouverture, en fonction des besoins exprimés peut être envisagée, je vous propose, également, pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, un suivi à domicile. J'espère que les tarifs et la qualité de service vous satisferont.

Dans l'attente de vous rencontrer».

Christelle BRULIARD

INFOS MAIRIE

DEFIBRILLATEUR



*« Le défibrillateur,
très simple
à utiliser,
peut sauver
une vie »*

Le défibrillateur est en place sur la façade de la "Maison des Associations" entre l'Eglise et l'Ecole.

Ce matériel est à utiliser pas toutes les personnes témoin d'un arrêt cardiaque. La machine ne permet de choquer que si l'activité cardiaque de la victime le justifie.

Petit rappel des numéros d'urgence :



- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 17 Police
- 112 Service d'urgence européen

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES 2010

Comme toutes les années, le Conseil Technique pour le Fleurissement du Rhône organise le Concours Départemental des Maisons Fleuries

Nous espérons que les habitants de notre commune seront nombreux à contribuer au fleurissement du département .

Vous trouverez le bulletin d'inscription sur la page qui suit. ou en mairie...

RHÔNE

fleurissement

BULLETIN D INSCRIPTION

.Concours Départemental des Maisons Fleuries. .2010.

Madame, Monsieur.....
(nom en majuscules et lisible)

Adresse.....
(adresse complète)

tél.....

Email.....

S'inscrit au Concours des Maisons Fleuries dans lacatégorie.

Date :

Signature :

Bulletin à retourner avant le 15 septembre 2010:

Conseil Technique pour le Fleurissement du Rhône

Emilie Kaced

Domaine de Lacroix-Laval

69280 Marcy l'Étoile

tel/fax : 04 78 57 61 47

Rappel des catégories :

- 1^{ère} catégorie : Maison fleurie avec jardin d'agrément visible de la rue.
- 2^e catégorie : Maison fleurie avec décor floral installé sur la voie publique. Balcons fleuris.
- 3^e catégorie : Maison fleurie sans jardin ou jardin non visible de la rue.
- 4^e catégorie : Hôtel, restaurant, café ou tout autre commerce avec ou sans jardin.

Pour la quatrième catégorie, seul le fleurissement des façades et des abords visibles de la rue sera pris en considération.

Attention

Ce bulletin d'inscription doit être accompagné de trois photos sur CD ou à défaut par mail au ctfrhone@orange.fr . Ces photos devront être jointes à un courrier précisant que celles-ci sont **libres de droit**. Leur exploitation sera uniquement lors de la remise des prix et de la promotion du Conseil Technique Pour le Fleurissement du Rhône.



LANCEMENT OFFICIEL DU DVD DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER L'ARBRESLE - PANISSIERES

Ce samedi 29 mai 2010

A la salle polyvalente de Longessaigne a eu lieu le lancement officiel du DVD, réalisé par L'association « Les Fouineurs Bédouins » en collaboration avec le Musée du Patrimoine des Monts du Lyonnais de Villechenève.

Après une courte visite du tunnel de Longessaigne, vestige présent sur la commune, Mr Michel RAMPON, maire, remercie les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet.

L'association qui s'est intéressée depuis 2004 à cette ligne jamais inachevée, voit un aboutissement de son travail.

En présence des autorités locales, André SECOND président, nous explique les détails de cette voie ferroviaire.

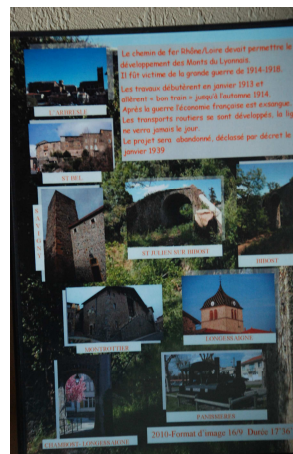
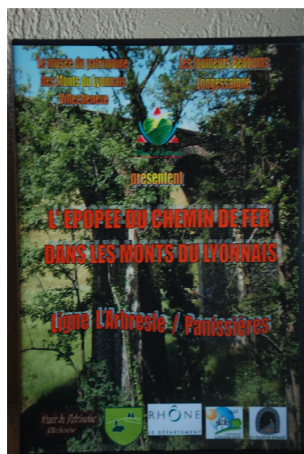
Le public a pu apprécier le diaporama sur la restauration des croix de chemins du village suivi par la projection du DVD. Celui-ci nous a montré les différents vestiges. Le temps n'a pas trop dégradé certains. Pour d'autres, l'intervention des Brigades Vertes et de nombreux bénévoles a été nécessaire.

L'assemblée a apprécié le document qui gardera la mémoire de cette ligne.

L'objectif était aussi de donner envie aux personnes de revenir dans nos chers Monts du lyonnais pour y flâner et découvrir les vestiges pittoresques cachés ça et là au détour des sentiers de randonnée.

Le DVD est en vente au prix de 5 euros

- A la Mairie et à l'Agence Postale Communale de Longessaigne
- A l'office du tourisme de Chamousset en Lyonnais
- A l'office du tourisme de l'Arbresle
- A l'office du tourisme des Montagnes du Matin
- Au musée du patrimoine des Monts du Lyonnais à Villechenève



ciné plein air

LONGESSAIGNE

Le SAMEDI 10 Juillet 2010

" INVICTUS "

MORGAN FREEMAN MATT DAMON
INVICTUS
His people needed a leader.
He gave them a champion.



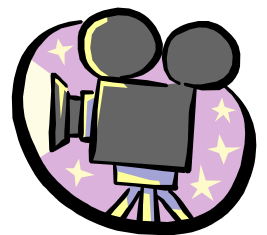
Porc

ou

au Rocher

Mouton

à la broche



<u>Tarifs :</u>	Adulte ciné + repas	: 12€
	Enfant ciné + repas	: 8€
	Adulte ciné	: 4€
	Enfant ciné	: 2,5€

Pour plus de renseignements appeler Mr BADOR Patrick au 04.74.70.11.49

Avec **Invictus**, *Clint Eastwood* se penche sur l'Histoire récente de l'Afrique du Sud et signe une fois de plus un film profondément humaniste, qui démontre avec autant de simplicité que de panache que la conviction d'un seul homme peut parfois suffire à faire basculer le destin d'un peuple tout entier. Il est grandement aidé dans sa mission par son comédien principal *Morgan Freeman* qui livre dans le rôle de Nelson Mandela rien moins que l'une des plus belles prestations de sa riche carrière.



Forez en Lyonnais



Simplification des règlements des déchèteries

Les Communautés de Communes ont revu le règlement intérieur des déchèteries (Chazelles sur Lyon, St Martin en Haut et Montrottier) de manière à ce qu'il soit identique pour les trois déchèteries communautaires.

Ce qui change au 1er juin 2010 :

- les tarifs des professionnels (se renseigner auprès du gardien ou de votre Communauté de Communes),
- l'accès aux particuliers: **identification obligatoire** avec cet autocollant apposé sur le pare brise (selon le lieu d'habitation la couleur sera différente).



☞ Ces modifications vont simplifier l'accès à la déchèterie, le travail des gardiens et feront gagner du temps à chacun d'entre nous.

Merci de votre compréhension.

Rappel :

- je trie mes déchets avant d'aller à la déchèterie,
- je respecte les consignes indiquées par le gardien,
- je respecte les horaires d'ouverture...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser aux gardiens ou appelez directement votre Communauté de Communes.

MERCI !



L'EVEIL

BROCANTE - VIDE GRENIERS

Chiner, marchander, troquer, négocier, brocanter... tels seront les maîtres mots du dimanche 5 septembre 2010 à Longessaigne !

Une Brocante - Vide-greniers est organisée par la société de musique L'EVEIL de 6 h à 18 H.

Dès l'aube les exposants pourront s'installer.

A partir de 8 h vous aurez la possibilité de déguster des tripes.

A midi, un saucisson chaud accompagné de pommes de terre vous sera servi.

Pour une bonne organisation (réservation de votre emplacement) et pour de plus amples renseignements, merci de prendre contact au **04 74 70 17 03**

Musicalement,

Les membres de L'EVEIL



POINT DE VENTE A LA FERME DES CHEVROTINS

LA FERME DES CHEVROTINS VOUS PROPOSE SES FROMAGES DE VACHE, DE CHEVRE ET DE MELANGE AINSI QUE SES YAOURTS FERMIERS A SON POINT DE VENTE A LA FERME A LONGESSAIGNE AU LIEU DIT CHANCOLAN

LE POINT DE VENTE EST OUVERT TOUS LES MATINS DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H A 12H30 ET TOUS LES APRES MIDI DU LUNDI AU VENDREDI DE 14H A 17H30 SAUF LE MERCREDI

POUR TOUS RENSEIGNEMENT SUPLEMENTAIRE, NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION AU 04/74/70/10/36

A LOUER

Résidence les 10 vaches LONGESSAIGNE

Duplex de 50 m2, 360 euros par mois

1 chambre, salle de bain, wc, cuisine meublée + séjour.

Jardin et cour communs, parking, interphone, digicode

Tél 06 37 58 05 17

MANIFESTATIONS

Calendrier 2010

10 juillet 24 - 25 - 26 Juillet	Ciné Plein-air au rocher Vogue	M J 18 ans
5 août 7 août	Rencontre boulistes Longessaigne et Chambost Longessaigne Concours boules en journée	
5 septembre 11 septembre 18 septembre 24 septembre	Brocante vide grenier Concours boule et casse-croûte Classe en O Bourse aux vêtements ST Laurent	Eveil Boule Bédouine Familles Réunies
1er octobre 23 octobre	Thé dansant Concours belote	Village fleuri Inter société

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Née le 10 mai 2010
CHARLINE COMBY
Fille de Brigitte DUTOUR et Jean-Marie COMBY

Née le 15 mars 2010
JUDITH RIMAUD
Fille de Jessica et Stéphane RIMAUD

Né le 24 mai 2010
MATHIS MIOZ
Fils de Noëlle GARCIA et Sylvain MIOZ

Née le 30 mai 2010
MAELYS GAY
Fille de Alexandra GACON et Olivier GAY



Bonnes Vacances

PROCHAINE PARUTION : Semaine 38

Récupérations des articles : 4 Septembre 2010(dernier délai)

Imprimé par la Commune 04 74 70 14 60